



RÈGLEMENT DES COURS

INSTITUT FRANÇAIS DE CRACOVIE -

Organisation des cours

1. Nombre d'apprenants par groupe :

- de 6 à 13 apprenants selon les groupes

La direction des cours se réserve le droit de modifier les groupes et même de les fermer si le nombre d'apprenants inscrits est inférieur au minimum requis. Cependant, sur proposition de la direction, le nombre d'apprenants peut être inférieur à ces minima à condition que tous les participants actifs acceptent une réduction du nombre de vacations de cours prévu initialement et les conséquences en termes de volume horaire comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

<i>5 personnes</i>	<i>38 cours</i>	<i>2 unités de moins (1 cours)</i>
<i>4 personnes</i>	<i>36 cours</i>	<i>4 unités de moins (2 cours)</i>
<i>3 personnes</i>	<i>32 cours</i>	<i>8 unités de moins (4 cours)</i>

2. Placement :

Excepté pour les débutants complets (A1.1) et pour les étudiants qui poursuivent, l'admission à un niveau dépend du résultat au test de placement fortement conseillé mais non obligation (test en ligne et conversation avec l'enseignant –) et des places disponibles dans le cours correspondant.

3. Participation aux cours :

La participation aux cours de langue implique **au préalable, une semaine maximum avant le début du cours**, le paiement des frais d'inscriptions correspondant à 20 % du montant du total du cours (hors cas exceptionnels), ou de l'intégralité du cours choisi. L'inscription sera annulée dans le cas où aucun paiement n'aura été effectué.

La participation implique aussi le respect des règles élémentaires de vie en société.

Toute personne dont le comportement empêchera les autres membres de son groupe de suivre leur cours de manière normale se verra définitivement refuser l'accès au cours.

4. Comportement :

Le cours est un espace d'apprentissage linguistique.

Notre méthode s'appuie sur la communication ; elle motive les échanges qui aident et optimisent l'apprentissage. La vocation de ces échanges linguistiques n'a qu'une vocation et des objectifs pédagogiques. En aucune manière ils ne sauraient être jugés ni critiqués. Aussi, il ne peut être accepté

des débordements à caractères injurieux, d'intolérance, et des propos graves condamnés par la loi (racisme, homophobie, etc.).

Le respect des autres apprenants ainsi que des enseignants et du personnel de l'établissement – ainsi que du matériel - va de soi pour que les cours se déroulent dans les meilleures conditions afin que chacun soit heureux et satisfait de son apprentissage de la langue française.

Aussi, nous serons obligés de refuser toute inscription si le comportement d'une personne ne répond pas à ces critères.

5. Attestation :

Une attestation de fréquentation peut être établie sur simple demande au secrétariat.

Conditions financières

6. Mode de règlement :

- par carte ou par virement uniquement
- en une fois, à l'inscription ;
- en deux fois, versement des frais d'inscriptions (20 % non remboursables hors cas exceptionnels) et frais de scolarité 80 % ;
- en trois fois, frais d'inscriptions (20 % non remboursables hors cas exceptionnels) et frais de scolarité 80 % en deux versements. Ceci entraîne une majoration des frais de 50 zlotys.

7. Inscriptions en cours de semestre :

- une personne peut s'inscrire à un cours commencé au-dessus d'une durée de 50 % maximum (sauf cas exceptionnels – maladie, déménagement) ;
- * 100 % de frais entre 100 % et 75 % de la durée du cours commencé
- * 80 % de frais entre 75 % et 50 % de la durée du cours commencé
- * aucune inscription en dessous de 50 % de la durée du cours commencé

8. Abandon du cours- sur demande écrite uniquement :

- Avant le début des cours : remboursement de 100 % de la somme versée
- en cours de session : remboursement sur demande justifiée (raison médicale ou professionnelle) au prorata du nombre de vacations effectuées à compter de l'envoi de la demande ;
- en cours de session : remboursement pour tout autre nature de la demande, au prorata du nombre de vacations effectuées, déduction faite des 20 % des frais d'inscription.

Le remboursement se fait uniquement par virement sur la base d'une demande écrite motivée de l'apprenant (précisant son numéro de compte bancaire) validée par la direction de l'Institut français.

9. Changements de groupe – à effectuer auprès du secrétariat des cours :

- vers un groupe de la même tranche tarifaire, possibilité, **sans engagement de frais supplémentaires**, de changer de groupe en accord avec les enseignants des groupes concernés ;
- vers un groupe de tranche tarifaire inférieure, possibilité, **avec remboursement de la différence**, de changer de groupe en accord avec les enseignants des groupes concernés ;
- vers un groupe de tranche tarifaire supérieure, possibilité, **en s'acquittant de la différence***, de changer de groupe en accord avec les enseignants des groupes concernés.

** sauf si changement imputable à la fermeture du cours*

10. Tarif Réduit :

Les apprenants bénéficient à l'inscription d'une réduction sur le tarif du cours choisi selon le barème suivant :

- « **fidélité** »* : la « pause » entre les cours ne peut excéder 1 an
- « **Étudiants** » sur présentation d'une carte d'étudiant valide
- « **famille** » concerne la famille immédiate uniquement, - 15 %

« **deuxième cours** » : s'applique au cours le moins cher, - 15 %

* à partir de la 2^{ème} réinscription consécutive

Attention ! Les réductions ne s'appliquent pas aux heures préférentielles.

Il n'est pas possible de cumuler les réductions !

11. Manuel :

Les prix des cours n'incluent pas le coût d'achat des manuels.

12. Médiathèque :

L'apprenant a droit à un abonnement gratuit à la Médiathèque (voir : Règlement de la Médiathèque) à partir de la date d'inscription au cours.

L'Institut n'est pas responsable des objets laissés dans les salles des cours.

+ + +

Lu et approuvé,

Date : Signature :

Nom et prénom :